

A V I S

AFFOUAGES 2020 -2021

Les personnes souhaitant obtenir un affouage pour l'année 2020-2021 sont priées de se faire inscrire en mairie, les lundis et mardis de 8h à 12h30, jusqu'au 30 octobre inclus, date de clôture des listes ou en adressant un courriel à :

mairie.salives@orange.fr

Le prix de l'affouage reste inchangé, soit 30 €. Le paiement sera à effectuer directement au Trésor Public d'Is-sur-Tille, dès réception d'un titre de recette, que vous recevrez par courrier à votre adresse. A cet effet, vous devrez joindre à votre règlement, le coupon que vous trouverez sur le document reçu.

Comme les années précédentes, vous devrez délivrer en mairie une copie de votre assurance « responsabilité civile ».

Le numéro d'immatriculation des véhicules que vous utiliserez sera enregistré au secrétariat de mairie. Merci de nous le faire connaître à votre inscription.

Fait à SALIVES,
Le 25 septembre 2020

Le Maire,
Charles SCHNEIDER

